

ATTESTATION DE SUPERFICIE DE PLANCHER

Commune de MORBECQUE

« Rue Saint Firmin et Rue du Romarin »

Arrêté de lotissement P.A. n°.059.416.21.M0001 en date des 12/08/2021 et
24/02/2023

Je soussigné Julien ROLLET, Géomètre-Expert à LUMBRES, inscrit au tableau du conseil régional d'Amiens sous le numéro 06806.

Atteste que le droit à construire (surface maximale autorisée) sur la parcelle section **ZN n° 414 pour 406 m²** (Lot **R**) du lotissement de la **SAS Le Vallon de la Taillette** – sis Rue Saint Firmin et Rue du Romarin à **MORBECQUE** est fixé à **240 m²**.

La présente attestation devra être jointe obligatoirement à toute demande de permis de construire.

Fait pour valoir ce que de droit
à Lumbres, le 28 Mars 2023

Le Géomètre-Expert,
Julien ROLLET

